

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00908

Numéro SIREN : 813 065 935

Nom ou dénomination : SARL MALO

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 2533

ORIGINAL

SARL MALO
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 42 Boulevard Paul Cézanne
63400 CHAMALIERES
813 065 935 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le seize février,
A dix heures,

Les associés de la société SARL MALO, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, divisé en 6000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

-Madame Ingrid BLANQUET, titulaire de	2 550 parts sociales
-Société SARL SIAM, titulaire de	900 parts sociales
-Monsieur Sébastien BLANQUET, titulaire de	2 550 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Ingrid BLANQUET, cogérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Rachat de 900 parts sociales en vue de les annuler,
- Réduction consécutive du capital social d'une somme de 9 000 euros par diminution du nombre de parts sociales, sous réserve de la réalisation de conditions suspensives,
- Modification corrélative des statuts sous la même condition,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

SB IB IB

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide le rachat par la Société des 900 parts de 10 euros chacune, émises par la Société, détenues par la société SARL SIAM, au prix de 26,67 euros par part rachetée, soit un prix global de 24 000 euros.

Le prix sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales rachetées sera imputé sur le poste de réserve "autres réserves".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide la réduction du capital social d'une somme de 9 000 euros, pour le ramener de 60 000 euros à 51 000 euros par annulation des parts rachetées.

Cette décision est prise sous les conditions suspensives suivantes :

- de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 24 000 euros,
- de l'obtention d'un financement bancaire d'un montant de 24 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions précédentes et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives qui y sont énoncées, décide renuméroter les parts sociales et de modifier les articles six et sept des statuts de la manière suivante :

83 1B 1B

ARTICLE SIX - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 février 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 9 000 euros, pour être ramené de 60 000 euros à 51 000 euros par rachat et annulation de 900 parts sociales."

ARTICLE SEPT - CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS SOCIALES

"Le capital social est fixé à CINQUANTE ET UN MILLE euros (51 000 euros).

Il est divisé en 5 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées numérotées de 1 à 5 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports et réparties comme suit :

- à **Madame Ingrid BLANQUET**, à concurrence de 2 550 parts sociales
numérotées de 1 à 2550, ci **2550 parts**

- à **Monsieur Sébastien BLANQUET**, à concurrence de 2 550 parts sociales
numérotées de 2551 à 5 100, ci **2550 parts**

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 5 100 parts."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de procéder au rachat des parts sociales, de payer le prix comptant et de constater dans un acte unique la réalisation des conditions suspensives, le rachat et l'annulation des parts rachetées ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

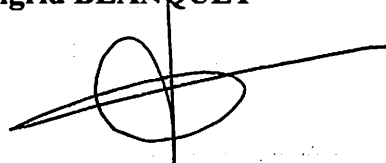
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Société SIAM



Ingrid BLANQUET



Sébastien BLANQUET

